# LES ARCHEVÊQUES DE LYON DE LA BULLE D'OR AUX PHILIPPINES (1157-1308)

PAR Bruno GALLAND

#### INTRODUCTION

En 1157, le siège de Lyon revêt déjà une importance particulière. C'est le premier évêché apparu en Gaule, et son titulaire porte, depuis 1079, le titre de primat. Au plan politique, Lyon relève de l'Empire, dont la tutelle est très lâche ; mais, localement, l'archevêque se heurte à la concurrence du « comte de Lyon et Forez ».

#### **SOURCES**

Il n'existe, pour le Moyen Age, aucun fonds homogène sur les archevêques de Lyon. Les sources utilisées sont donc caractérisées par leur dispersion. Le très riche fonds du chapitre cathédral (Archives départementales du Rhône, sous-série 10 G) et ceux des chapitres et abbayes du diocèse de Lyon offrent l'essentiel de la documentation. La plupart des documents ont été édités dans les grands recueils de M.C. et G. Guigue. Mais on trouve encore des pièces inédites de grand intérêt (dossier de la cour commune, 10 G 660-662).

Divers documents des Archives nationales (J 262-267, 346-347; série P) et des Archives départementales de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire, de l'Ain et de la Haute-Marne viennent enrichir cette documentation. Ont été également dépouillés les principaux cartulaires d'abbayes du diocèse et de la province de Lyon, conservés dans les dépôts précités ou à la Bibliothèque nationale.

## PREMIÈRE PARTIE

# AFFERMISSEMENT DE LA PUISSANCE DU SIÈGE DE LYON (1157-1226)

#### **CHAPITRE PREMIER**

LES ETAPES (1157-1193)

L'attachement à l'Empire (1157-1165). — L'archevêque Héracle de Montboissier obtient de Frédéric Barberousse, en 1157, par un diplôme bullé d'or, la confirmation de ses regalia sur l'est du diocèse de Lyon, ainsi que sur l'ensemble de la ville. En fait, l'empereur n'abandonne rien: il n'exerçait plus aucune prérogative dans cette région. Mais ce que l'archevêque reçoit est important: jusqu'ici, en effet, il devait partager son autorité sur la ville avec le comte de Forez. La Bulle d'or affirme l'exclusivité du pouvoir épiscopal sur Lyon.

C'est une provocation pour le comte de Forez Guy II. Une guerre éclate. L'alliance impériale, que Héracle, puis son successeur Dreux de Beauvoir, cherchent à resserrer, se révèle inefficace. En 1167, Guy II, soutenu par le roi de France, obtient un accord qui lui est très favorable, et Dreux de Beauvoir est remplacé par le cistercien Guichard.

L'affirmation de l'indépendance temporelle. — Le traité de 1167 se révélant peu applicable, un nouvel ordre est conclu en 1173. C'est la célèbre permutatio, bien plus favorable à l'Église : l'archevêque renonce, au profit de Guy II, à ses droits en Forez, mais il exerce désormais seul l'autorité sur Lyon et l'immédiat ouest lyonnais.

L'avantage obtenu est consolidé par le successeur de Guichard, Jean Bellesmains, qui prend des initiatives importantes. Le seigneur de Beaujeu, Humbert III, en guerre contre son fils Humbert IV, s'apprête à brader ses possessions en faveur du comte de Forez. Conscient du danger que courrait alors l'Église de Lyon, Jean Bellesmains reconcilie le père et le fils. Surtout, en 1184, il obtient de Barberousse une nouvelle Bulle d'or : elle reprend exactement les termes de celle de 1157.

L'empereur ne joue plus alors aucun rôle à Lyon. En 1193, Henri VI décide même d'inféoder le « royaume de Bourgogne » à Richard Cœur de Lion ; cette décision sera sans lendemain, mais rappelle les liens qui unissent alors l'Église de Lyon à l'Angleterre : Jean Bellesmains est lui-même d'origine anglaise, il dédie la chapelle de Fourvière à Thomas Becket auprès de qui il a joué, ainsi que Guichard, un rôle important, et l'évêque de Salisbury appartient au chapitre cathédral.

L'activité religieuse de 1153 à 1193. — L'activité pastorale des archevêques est alors dominée par la lutte contre l'hérésie vaudoise, et les missions que

leur confie la papauté. Héracle, Guichard et Jean sont en effet tous trois légats pontificaux.

Leur activité extra-diocésaine ne doit donc rien à la primatie d'honneur de leur siège. Le souvenir de celle-ci n'a pourtant pas disparu. Jean Bellesmains mentionne la primatie dans sa titulature : il est le premier archevêque de Lyon à agir ainsi. Plusieurs raisons expliquent cette initiative : l'importance attachée par Jean à ses prérogatives, mais aussi les conditions de son élection. Jean avait été élu simultanément par les chapitres de Narbonne et de Lyon : cette dernière ville l'a emporté en raison de sa primatie.

#### **CHAPITRE II**

L'APOGÉE: RENAUD DE FOREZ (1193-1226)

L'archevêque et son entourage. — Pour choisir un successeur à Jean Bellesmains, le chapitre adopte le procédé du compromis. Les compromissaires choisissent Renaud de Forez, fils du comte Guy II, mais l'un d'eux émet des réserves sur ses qualités spirituelles. On a l'impression d'une élection jouée d'avance — le chapitre souhaitait sceller la réconciliation entre l'Église et le Forez — mais qui n'était guère agréable aux chanoines, inquiets sans doute pour leur indépendance.

Renaud s'entoure de clercs issus des familles seigneuriales de la région, prin-

cipalement du Forez, et qu'il connaît souvent depuis longtemps.

Bon administrateur, il met en place l'officialité lyonnaise. Les étapes de cette institution sont perceptibles dans les actes. Le dataire n'est d'abord pas indiqué ; il est qualifié d'official en 1214, perd ce titre l'année suivante, est qualifié de chancelier en 1221. Enfin, il est ordinairement indiqué et qualifié d'official à partir de septembre 1221. Il se contente de dater les actes. La charge est confiée à Pierre de Bouthéon, un familier de Renaud.

A côté du sceau de cire, déjà employé par ses prédécesseurs, et qu'il réserve aux actes solennels, Renaud de Forez possède, dès 1194, une bulle de plomb

qui est apposée à la plupart des actes.

Le prince de la maison de Forez. — Ses origines familiales permettent à Renaud de jouer un rôle politique important. L'absence, puis la mort de son frère Guy III (en 1205 ou 1206), suivie du décés de son père Guy II (en 1207 ou 1208), lui assurent la tutelle du jeune comte de Forez Guy IV. Il profite de cette situation pour briser les vélléités d'indépendance de l'abbaye de Savigny (en 1204). Devant l'attaque du comté de Forez par Guichard IV de Beaujeu, Renaud recourt à l'alliance du comte Guy II d'Auvergne (1207). Cette alliance inquiète Philippe-Auguste, qui a déjà des visées sur l'Auvergne. Le roi obtient la réconciliation du Forez et du Beaujolais à des conditions très intéressantes pour Renaud (1208). L'archevêque, quelques années plus tard, participe à l'expédition royale contre le comte d'Auvergne.

L'influence française à Lyon est alors facilitée par les bonnes relations de Renaud et des rois de France, et par la Croisade contre les Albigeois.

Localement, Renaud joue un rôle en Dauphiné (il exerce la tutelle d'André Dauphin et d'Artaud IV de Roussillon), mais surtout en Lyonnais. Il concentre le patrimoine foncier de son Église (le comté de Lyon, borné à l'ouest par la

permutatio de 1173, n'excède plus, à l'est, les Dombes), et s'étend aux dépens des petits seigneurs locaux. Il organise un réseau de fortifications, principalement destiné à se protéger contre le Beaujolais. Les soucis intérieurs ne sont toutefois pas absents de cette politique. Ainsi, le premier but du château d'Anse est de surveiller les Ansois, qui pourraient être attirés par le régime libéral de la ville voisine de Villefranche, possession de Guichard de Beaujeu.

"L'essor de Lyon ". — A Lyon même, Renaud doit compter avec l'essor de la bourgeoisie commerçante, désireuse d'affranchissement. Les relations sont d'abord bonnes : dès son arrivée, Renaud contracte auprès des Lyonnais un emprunt important, puis elles dégénèrent : l'archevêque, soutenu par le roi, réprime l'insurrection lyonnaise en 1208. Il renonce à certains droits, comme le péage de Béchevelin : mais Philippe-Auguste lui accorde en compensation le péage de Givors.

L'homme d'Église. — Mais Renaud n'est pas seulement le « prélat féodal » trop souvent dépeint. Il s'occupe de son diocèse, encourage les établissements de charité et d'assistance (il s'agit aussi de répondre à l'hérésie vaudoise), accorde une protection spéciale aux établissements foréziens, aux hospitaliers et aux chartreux. Toutefois, sa sympathie pour Philippe de Souabe, et ses démêlés avec l'abbaye de Savigny ou les bourgeois lyonnais, lui aliènent la bienveillance d'Innocent III.

## DEUXIÈME PARTIE

# L'EFFACEMENT DES ARCHEVÊQUES (1227-1268)

#### CHAPITRE PREMIER

DÉCLIN ET ESSAI DE REDRESSEMENT (1227-1245)

Les successeurs de Renaud de Forez. — L'évêque de Clermont Robert de La Tour, bon administrateur foncier, dont le neveu est archidiacre de Lyon, est élu pour succéder à Renaud. Mais il ne s'intéresse guère à son nouveau diocèse : dans son testament, les établissements d'Auvergne sont mieux dotés que ceux de Lyon. Après sa mort (1234), le chapitre divise ses suffrages, justifiant l'intervention de la papauté. Grégoire IX nomme Raoul de la Roche Aymon, parent éloigné de Robert, ancien abbé de Clairvaux, ancien évêque d'Agen, dont les qualités et l'expérience représentent une chance pour le diocèse ; mais Raoul meurt dès son arrivée. Désireux d'éviter une nouvelle intervention pontificale, le chapitre élit alors Aymeric Guerry, archidiacre de Paris, issu d'une famille du Mans. Ce choix ne peut que satisfaire Grégoire IX, qui a confié de nombreuses missions à Aymeric.

L'activité politique. — En 1236, le diocèse de Lyon est en mauvais état. La tutelle du jeune duc Hugues IV de Bourgogne, dont il avait la charge, a achevé

de détourner Robert de Lyon. Ce n'est qu'en 1232 qu'on le voit, âgé et malade, passer quelques actes d'administration religieuse.

L'activité pastorale et l'administration diocésaine. — Aymeric, au contraire, ne s'occupe pas de politique. Dès son arrivée, il dresse l'état des lieux de son diocèse, correspond avec Grégoire IX sur les solutions à apporter. Sans doute entreprend-il une visite. Les résultats sont d'ailleurs très limités, Aymeric ne réussit pas à réformer l'abbaye de Savigny.

Outre son diocèse, Aymeric visite sa province. Enfin, il intervient sur la

demande du pape à l'extérieur de celle-ci.

L'administration de Lyon connaît deux changements importants sous les épiscopats de Robert et d'Aymeric. Le rôle de l'official se développe. Il n'est plus seulement le dataire des actes : ceux-ci sont parfois rédigés en son nom. L'official se détache progressivement de l'archevêque, en dépit d'une réaction esquissée par Aymeric.

Surtout, le chapitre cathédral prend une importance croissante. La politique absorbe Robert, Aymeric se consacre à la réforme du diocèse : la position de l'archevêque s'affaiblit au profit des chanoines, qui exercent leur propre

juridiction, malgré l'opposition d'Aymeric.

#### CHAPITRE II

#### L'ACTIVITÉ TEMPORELLE DE PHILIPPE DE SAVOIE (1245-1267)

Philippe de Savoie, l'homme du pape. — Innocent IV réunit un concile à Lyon. Il y reçoit la résignation d'Aymeric : ce dernier refuse de cautionner la politique pontificale et s'inquiète devant ce séjour onéreux qui ruine ses tentatives de réforme. Le pape le remplace par un cadet de Savoie, Philippe, qui l'a accompagné depuis l'Italie et qui était déjà le gardien du concile.

Sans avoir reçu les ordres majeurs, Philippe cumule l'archevêché de Lyon, l'évêché de Valence, la prévôté de Bruges et divers bénéfices en Dauphiné, Flandre et Angleterre. La faveur d'Innocent IV à son égard paraît cependant avoir été quelque peu contrainte. Le pape ne lui accorde spontanément aucun privi-

lège, et, revenu à Rome en 1251, cesse de s'occuper de lui.

Un Savoyard sur le siège de Lyon. — La politique extérieure de Philippe est d'abord celle d'un prince de Savoie. Ses positions politiques l'éloignent de son frère Amédée IV; mais il est très proche de Pierre de Savoie : on les voit ensemble en de nombreuses circonstances, et ils se choisissent mutuellement

pour héritiers.

L'épiscopat de Philippe coıncide avec un renforcement des liens entre Lyon et l'Angleterre. On trouve à la cour d'Angleterre plusieurs chanoines de Lyon et non des moindres : les archidiacres Guy de Roussillon et Guy de La Palud, ou le bourgeois Barthélemy de Fuers. Philippe figure aussi parmi les proches d'Henri III. Il possède de nombreux bénéfices en Angleterre, participe aux négociations franco-anglaises en 1247 et à celles sur l'octroi du royaume de Sicile au prince Edmond.

L'activité locale de Philippe n'intéresse pas son Église. C'est à titre personnel qu'il administre plusieurs seigneuries dauphinoises, et qu'il prépare la réu-

nion de la seigneurie de Bâgé aux possessions savoyardes.

L'abandon du siège de Lyon. — A partir de 1260, Philippe se heurte à des oppositions qui l'obligent à abandonner certains de ses nombreux bénéfices. Enfin, en 1267, Clément IV exige qu'il se fasse ordonner. Philippe préfère résigner l'archevêché de Lyon, ce qui lui permet, l'année suivante, de recueillir la succession de son frère Pierre de Savoie.

#### CHAPITRE III

#### PHILIPPE DE SAVOIE À LYON : LA VILLE ET LE DIOCESE

Les devoirs de l'archevêque. — On a souvent accusé Philippe de Savoie d'avoir négligé le siège de Lyon, qu'il n'aurait administré que de loin, par l'intermédiaire d'un évêque auxiliaire. En fait, il n'eut jamais d'auxiliaire. Il recourt très rarement aux services d'autres prélats, et choisit toujours des hommes qu'il connaît bien (le cardinal Hugues de Saint-Cher). En revanche, il se décharge sur l'official, qui prend sous son épiscopat une importance croissante, et sur ses autres officiers lyonnais.

Ces délégations n'excluent pas une action personnelle. A titre d'exemple, Philippe protège les Précheurs, réorganise le chapitre de Fourvière. Surtout,

il promulgue des statuts synodaux.

Les statuts synodaux. — Les statuts de Philippe sont conservés dans un recueil formé au XVe siècle par l'archevêque Charles de Bourbon. Ce recueil comprend d'abord un ensemble d'articles intitulé « manuel », puis les canons de divers conciles de la fin du XIIIe et du XIVe siècles.

A l'intérieur du « manuel », généralement présenté comme un ensemble homogène, on peut distinguer : un « premier synodal » exclusivement inspiré des synodaux de Paris et des diocèses de l'Ouest, et qui remonte au début du XIII siècle ; une série d'additions successives, ajoutées sans doute au fil des synodes ; enfin, un ensemble cohérent de vingt-trois articles, précédés d'un prologue : ces derniers statuts peuvent être attribués à Philippe. En effet, l'archevêque y est à trois reprises désigné par le mot « electus ». Or, Philippe est le seul archevêque de Lyon qui n'ait jamais été qu'élu.

Plusieurs articles témoignent en outre de l'influence directe de Philippe : bienveillance à l'égard des Précheurs, importance prise par l'official (presque

toujours associé à l'archevêque).

L'administration de Lyon. — L'administration civile de Lyon, en revanche, occupe peu Philippe. Il entretient de bonnes relations, aussi bien avec son chapitre (en s'appuyant notamment sur les chanoines liés au Dauphiné) qu'avec les citoyens. Mais, en tolérant l'exercice d'une juridiction par le chapitre, il laisse se développer les germes de la crise future.

# TROISIÈME PARTIE LES CRISES À LYON (1268-1308)

#### **CHAPITRE PREMIER**

## L'ARCHEVÊQUE FACE AU CHAPITRE (1268-1283)

La longue vacance du siège de Lyon. — Le chapitre ne parvient pas à réunir ses suffrages pour désigner un successeur à Philippe de Savoie. Ce n'est qu'en 1272 que Grégoire X nomme Pierre de Tarentaise, remplacé dès 1274 par Aymar de Roussillon : ce cadet d'une famille noble du Dauphiné n'a guère de qualités religieuses, mais il peut assurer la garde du concile. La situation est la même qu'en 1245. Au plan spirituel, la réunion des conciles n'a pas profité à Lyon, le pape s'étant surtout préoccupé de nommer à l'archevêché un gardien efficace.

La crise lyonnaise. — Durant la vacance du siège de Lyon, les Lyonnais se sont révoltés contre la juridiction du chapitre. Le roi de France Philippe III et le comte de Savoie Philippe (l'ancien archevêque) ont profité des circonstances pour s'immiscer dans les affaires lyonnaises. Pour régler ce conflit, Grégoire X rend un arbitrage en 1274. La juridiction séculière n'appartient plus qu'au seul archevêque, le chapitre participe seulement à la désignation des officiers de la cour de justice.

L'épiscopat d'Aymar de Roussillon. — Le chapitre refuse d'appliquer cet arbitrage. Les successeurs de Grégoire X, notamment Nicolas III, qui ordonne une enquête dont certains actes nous sont parvenus, ne réussissent pas à imposer un nouvel arbitrage. La guerre éclate entre Aymar et le chapitre.

La position d'Aymar est encore affaiblie par sa politique extérieure. Pour défendre son frère, Amédée, évêque de Valence, Aymar se heurte en effet aux seigneurs de la Tour du Pin, de Beaujeu, de Poitiers, et, par là, aux sires de Villars : certaines de ces familles sont bien représentées au chapitre cathédral.

Cet épiscopat troublé ne permet pas à Aymar de s'occuper de son diocèse. Mais, six mois avant sa mort, il rappelle qu'en cas de vacance, l'archevêché de Lyon doit être administré par l'évêque d'Autun. Il s'agit là, comme ailleurs, de réduire les prétentions du chapitre.

#### **CHAPITRE II**

#### LES ARCHEVÊQUES ÉTRANGERS (1283-1294)

Les difficultés de succession. — Un scénario identique se reproduit à deux reprises. Le chapitre cathédral divise ses suffrages. Le pape intervient et nomme un prélat tout à fait étranger à Lyon, mais qui vient d'être évincé d'un autre

siège. C'est d'abord Raoul de Thourotte, d'une grande famille picarde, trésorier de Meaux, puis chanoine de Verdun, candidat malheureux à cet évêché; puis le gascon Bérard de Got, qui a dû renoncer au siège de Bordeaux. La position de ces archevêques étrangers n'est pas facile; aussi Nicolas IV accompagnet-il la nomination de Bérard d'une série de privilèges en sa faveur.

Les essais de règlement. — Raoul de Thourotte choisit d'abord de poursuivre la politique d'Aymar : il conserve son official, charge Gaudemar de Jarez, beau-frère d'Aymar, de gouverner la ville en consultant les citoyens. Cette attitude soulève l'irritation du chapitre. Mais, en 1286, Raoul s'étant absenté de Lyon pendant quelques mois, les citoyens se placent sous la protection du comte Amédée de Savoie. Raoul modifie sa politique, se réconcilie avec les chanoines, et meurt à Paris où il venait demander l'aide du roi de France.

Bérard ne s'intéresse guère à Lyon. C'est l'intervention des légats pontificaux qui renouvelle et complète l'accord entre l'archevêque et le chapitre. Mais les Lyonnais se révoltent de nouveau et obtiennent l'appui du roi de France.

Ils ne peuvent plus, en effet, se tourner vers le comte de Savoie, car celui-ci entretient des relations privilégiées avec Bérard. L'archevêque intervient dans plusieurs conflits auxquels se trouve mêlé Amédée V. Il jouit également de la confiance du roi d'Angleterre.

Les archevêques dans leur province. — Ni Raoul, ni Bérard ne semblent s'être occupé de leur diocèse. On les voit davantage dans leur province. Raoul réunit un concile provincial à Mâcon en 1286; les statuts de ce concile traitent essentiellement de la juridiction — l'arrière-plan politique est évident —, et reprennent des articles du synodal de Philippe de Savoie. Bérard essaye d'améliorer sa très mauvaise situation financière en levant des procurations dans le diocèse de Langres, mais il se heurte à l'opposition du clergé concerné.

#### CHAPITRE III

#### LES ARCHEVEQUES DE LA MAISON DE VILLARS (1294-1308)

Les archevêques et leur entourage. — Pour remplacer Bérard de Got, promu cardinal par Célestin V, Boniface VIII nomme un de ses familiers, Henri de Villars, qui joue depuis vingt-cinq ans un rôle très important au sein du chapitre cathédral. Henri meurt en cour de Rome en 1301: aussitôt, son petit-neveu Louis de Villars, déjà archidiacre de Lyon, est nommé par Boniface VIII pour lui succéder.

L'entourage des Villars comprend des membres de nombreuses familles dombistes et bressanes, comme Pierre d'Ambronay, official d'Henri, ou Henri d'Ars, à qui Louis confia sa juridiction séculière.

Vers la réunion de Lyon à la France. — En dépit de quelques différends (Henri a reçu l'autorisation de conserver les revenus qu'il possédait à Lyon avant sa nomination, en dépit des statuts du chapitre; Louis se heurte aux chanoines sur la frappe monétaire), les archevêques sont en bons termes avec leur chapitre.

A l'avènement d'Henri, la juridiction ecclésiastique est entre les mains du roi. Mais la réconciliation de Philippe le Bel et de Boniface VIII, après 1297, oblige Henri à se montrer conciliant : il obtient ainsi de recouvrer sa juridiction.

La nouvelle rupture entre le pape et le roi ne compromet pas ces résultats :

l'archevêque est alors Louis de Villars, plus indépendant à l'égard de Boniface VIII. Il manifeste au roi sa bienveillance. Des négociations sont engagées, elles aboutissent à la conclusion d'un accord en septembre 1307, les « Philippines ».

La juridiction ecclésiastique est confirmée. Toutefois, l'Église reconnaît la souveraineté royale à Lyon. Plusieurs conditions annexes favorisent d'ailleurs le roi, comme l'institution de trois juristes chargés théoriquement de défendre

les droits de l'Église, mais en fait, choisis et rémunérés par le roi.

Ce traité est promulgué en 1308. Louis meurt peu après.

L'activité religieuse. — Ces événements politiques n'empêchent pas les archevêques de s'occuper de leur diocèse. Nous conservons les statuts synodaux promulgués par Henri en 1298 : vingt-neuf articles abordant de nombreux sujets. Les préoccupations politiques justifient l'importance attachée aux problèmes de juridiction, ou au respect de l'excommunication. La source d'inspiration n'est pas unique ; on perçoit, au contraire, de multiples influences.

Tel n'est pas le cas des actes du concile provincial réuni à Anse en 1300, qui reproduisent presque exclusivement les décisions du concile provincial de Vienne de 1289. D'ailleurs, les archevêques ne s'occupent guère de leur province, l'autorité métropolitaine est annulée par la centralisation pontificale.

#### CONCLUSION

Les « Philippines » sont bientôt suivies de la réunion de Lyon à la France. Elles marquent donc bien la fin d'une époque où l'archevêque exerçait toute l'autorité.

L'unité de cette période permet d'esquisser une « sociologie » de l'épiscopat lyonnais, qui confirme le plus souvent les observations faites sur l'épiscopat français.

### PIÈCES JUSTIFICATIVES

Six actes de Renaud de Forez (1216-1227), Grégoire IX (1237), Aymeric (1240), Philippe de Savoie (1250), Raoul de Thourotte (1286), Henri de Villars (1298).

#### **APPENDICES**

Liste des archevêques de Lyon de 1153 à 1332. — Liste des officiaux de Lyon jusqu'en 1308. — Arbres généalogiques. — Répertoire des sceaux des archevêques.

